



fCOMMUNE D'AINAY LE CHATEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le Mercredi vingt-huit mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès PUTHINIER	exc	Bernard JACQUET	exc
Corinne COUPAS	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

1 procuration : Virginie LAVALETTE donne procuration à Stéphane MILAVEAU

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS - Compte-rendu rédigé par Françoise SCHEEPERS

En préambule :

Compte-rendu du mercredi 7 février 2018, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Point n°1 : Travaux en cours

- **Rénovation** - Monsieur le Maire informe l'assemblée de la poursuite de la rénovation de la maisonnette située Place du champ de foire. Une dalle a été faite par les employés communaux puis, une seconde dalle, plus fine pour la pose du carrelage. L'entreprise d'électricité a passé des gaines électriques. Le compteur, mal situé, sera déplacé à l'entrée de la maisonnette. Le fournisseur d'électricité procèdera, à l'extérieur, à l'enfouissement des lignes et au raccordement du compteur. Au niveau de l'éclairage intérieur, des spots ont été choisis plutôt qu'un éclairage traditionnel. L'isolation a été faite. Les agents sont prêts à poser le placo.

Monsieur le Maire précise que cette maisonnette sera louée, meublée. Aujourd'hui, les meubles sont recherchés. Grâce à plusieurs dons de mobiliers, il sera facile de proposer le logement en meublé. Il est déjà réservé.

Point n°2 – Poids lourd

- **Acquisition**
Monsieur le Maire explique que le camion-benne est arrivé en fin de vie. En 2017, le camion avait passé le contrôle technique de justesse mais, aujourd'hui ce ne serait plus possible. Il précise qu'il est vieux, souvent en panne et qu'il a eu trois moteurs dans ce camion qui ont déjà prolongé sa vie.
En 2017, la commune avait budgétisé une somme de 45 000 € pour l'achat d'un nouveau véhicule qui se trouvait à Bourges chez Iveco. L'achat ne s'est pas fait.
Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint ont trouvé dans les Charentes, à Angoulême, un camion de messagerie, récent, qui a 400 000 km (qui peut rouler jusqu'à 1 million de km) 220 CV, bien entretenu à 16 000 € HT dans une concession POIDS LOURDS très bien tenue. La benne de notre camion sera montée sur le nouveau camion. Cela permettra d'avoir un véhicule récent et de bonne qualité.
- **Demande de prise en charge des cartes associées au chronotachygraphe électronique pour chaque conducteur**
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la nécessité pour les agents titulaires du permis Poids Lourds de posséder une carte individuelle d'identification de conducteur pour le fonctionnement d'un chrono tachygraphe électronique.

Une carte coûte 52,50 euros HT à laquelle il convient d'ajouter des frais d'expédition et de gestion de 12,54 euros HT chacun soit 77,58 euros HT, 93,10 euros TTC par carte (grille tarifaire au 1^{er} janvier 2016).

Cette carte sera utilisée pour les nécessités de l'emploi aussi la dépense doit être prise en compte par la collectivité.

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château décide, à l'unanimité, d'accepter de prendre en charge cette dépense.

Point n°3 : Don d'un étang

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Stéphane, Philippe PERRIOT, d' ORVAL a proposé à la Municipalité de céder gratuitement un plan d'eau situé sur la Commune de SAINT-BONNET-TRONCAIS (Allier), parcelle cadastrée A1 168, de surface 00 ha 55 a 10 ca, dont il est propriétaire.

En effet, ce dernier explique qu'il ne possède ni le temps, ni les moyens d'entretenir ce plan d'eau et qu'il souhaite en faire don à la Mairie d'AINAY-LE-CHATEAU.

Monsieur le Maire précise que cet étang se trouve à proximité du captage dit du Crôt-Chaud et qu'à ce titre, un périmètre de protection du captage d'eau, destinée à la consommation humaine, existe et appelle prudence notamment au regard de la gestion des risques sanitaires et en application des réglementations en vigueur.

La parcelle A1 168, située dans ce périmètre, conduit à l'obligation de nettoyer l'ouvrage puis d'en assurer un entretien régulier, en fournissant la preuve à l'ARS (Cf. article 13 de l'arrêté préfectoral n°3578/2009 et Cf. courrier n°382 de l'ARS Délégation départementale territoriale de l'Allier, ayant pour objet « Inspection des périmètres de protection du captage d'eau destinée à la consommation humaine « Le Crôt-Chaud de la Commune d'Ainay-le-Château »). Ce don implique des obligations.

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château décide, à l'unanimité, d'accepter le don.

Point n°4 : Extension MSP

- **Marché** - Monsieur Thierry AUDOUIN précise que lors du dernier conseil, l'estimation de travaux était de 543 000 € HT et la maîtrise d'œuvre de 43 440 € HT ; or, après consultation des entreprises, les travaux de l'extension sont chiffrés à 467 666,95 € HT (36 000 euros HT pour la maîtrise d'œuvre). C'est une bonne nouvelle. Il convient d'ajouter les missions de l'APAVE (SPS et contrôle technique) de 4 880 € HT, une assurance dommage-ouvrage, estimée entre 10 000 et 12 000 euros. Cela porte le projet à 542 927,43 € HT.
- **Parking** - Les professionnels de santé ont souhaité un agrandissement du parking. Les possibilités de modification des marchés publics sont prévues aux articles 139 et 140 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il est possible de passer des avenants dans 6 cas dont « lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires (...) sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché public initial ». Le seuil à prendre en compte est défini par l'alinéa 6, c'est-à-dire 15 % du marché attribué. Donc, 22 380 euros HT seraient consacrés en supplément à la réalisation d'un parking, en stabilisé.
- **Financement** - Le projet est subventionné à 80 % (aides publiques : Etat, Région, Département). La Commune bénéficiera du remboursement du FCTVA qui est de 16,404 %. Le reste à la charge de la commune est d'environ 137 000 euros. Le loyer total de la maison médicale pourrait être de 2 100 à 2 200 euros par mois pour l'ensemble des praticiens, le montant réel sera défini en toute fin de chantier.
- **Maison médicale dans le Cher** - Monsieur le Maire dit avoir lu dans Le Berry Républicain, du 26 mars dernier, qu'un projet de maison de Santé est en cours, dans une commune du département voisin, pour un montant de travaux de 4 millions d'euros, subventionnés entre 40 et 45 %. Cela donne à réfléchir sur les montants de loyers qui seront demandés aux 12 professionnels qui occuperont les lieux.
La première réunion de chantier aura lieu le jeudi 5 avril à 9h00 en mairie. Toutes les entreprises seront réunies pour signer l'ordre de service. Les travaux pourront démarrer avant fin avril.

Point n°5 : SICTOM

Budget 2018 - Les délégués d'Ainay-le-Château, M. Thierry TRUFFY et Mme Isabelle COINE informent le Conseil Municipal que le budget du SICTOM pose, à nouveau, problème. Parce que des écritures prévues n'ont pas été passées, le déficit est important. Cela implique une augmentation de la redevance Ordures Ménagères pour faire face au mauvais résultat.

Là encore, le calcul de la redevance est discutable : d'aucuns se basent sur le coût fixe (parce que l'arrêt du camion pour une personne ou pour quatre serait le même) et d'autres, comme les délégués d'Ainay, se basent sur le volume des ordures à traiter, qui est généré par le foyer.

Les délégués reprochent l'accumulation d'erreurs. Rien n'est anticipé. Aucun plan sur 5 ans. Aucune étude n'est faite. Pas de chiffrage sur les conséquences comme le regroupement. Le SICTOM est géré, à l'année, au coup par coup, sans perspectives.

Le SICTOM, c'est 22 communes et plus de 11 500 habitants et pourtant, ce dernier a peu de moyens.

Mme COINE déplore qu'en réunion de décembre 2017, le Président tirait la sonnette d'alarme sur le fait que le tri des habitants du Pays de Tronçais, était bien inférieur à celui de la moyenne départementale (8kg par habitants contre 16 kg pour la moyenne départementale) et que la redevance allait doubler... et qu'en mars, le Président revenait sur ses dires. A ne rien y comprendre.

C'est pour tout cela, que les délégués d'Ainay, confortés par la municipalité d'Ainay, voteront « contre » le budget 2018 du SICTOM.

Périmètre d'extension - Adhésion de la communauté de communes du Pays de Tronçais (CCPT) au SICTOM DE CERILLY pour une partie de son territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la CC PT est substituée, dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de représentation-substitution :

- Aux communes de L'ETELON, MEAULNE-VITRAY, URÇAY, au sein du SICTOM de la région montluçonnaise
- Aux communes de AINAY-LE-CHATEAU, BRAIZE, CERILLY, HERISSON, ISLE ET BARDAIS, LE BRETHON, LE VILHAIN, SAINT BONNET TRONÇAIS, SAINT CAPRAIS, THENEUILLE, VALIGNY au sein du SICTOM du secteur de Cérilly.
- A la commune de COULEUVRE au sein du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis, lequel a néanmoins vocation à être dissous, car, suite au retrait de plein droit de 6 de ses communes membres intégrées au sein de la CA de MOULINS, le SIROM ne peut plus exercer, de manière efficiente, le service public de collecte des OM sur un périmètre géographique devenu trop restreint.

Dans ce cadre, par délibération du 6 février 2017, la CC PT a demandé son retrait du SIROM de LURCY LEVIS au 31 décembre 2017, et l'adhésion concomitante, au 1^{er} janvier 2018, de la CC PT au SICTOM DE CERILLY pour le territoire de la commune de COULEUVRE.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du maire, rappelle que la CC PT est, au sein du SICTOM DE CERILLY, substituée à ses communes membres de AINAY-LE-CHATEAU, BRAIZE, CERILLY, HERISSON, ISLE ET BARDAIS, LE BRETHON, LE VILHAIN, SAINT BONNET TRONÇAIS, SAINT CAPRAIS, THENEUILLE, VALIGNY, sollicite l'adhésion de la CC PT au SICTOM de CERILLY pour la partie du territoire de la CC PT concernant la commune de COULEUVRE, l'adhésion étant opérée, pour le territoire de cette commune, à la date à laquelle le SIROM de LURCY LEVIS n'exercera plus ses compétences.

Point n°6 : Développement du Wifi public dans le département de l'Allier

Mme COUPAS explique que ce projet constitue un nouveau volet du programme, mené par le Conseil Départemental de l'Allier, qui accompagne le déploiement des technologies de l'information et de la communication et le développement des usages du numérique dans le département. Il s'inscrit dans le prolongement des politiques mises en œuvre par le Département pour développer les infrastructures du numérique, au travers notamment des programmes Auvergne Haut-Débit, Auvergne Très Haut-Débit et des programmes de déploiement de la téléphonie mobile.

Le programme consiste à accompagner les collectivités locales qui le souhaitent dans la mise en place d'équipements Wifi publics qui, s'ils sont fréquents dans les centres urbains, sont encore peu répandus dans l'Allier. Il contribue ainsi à améliorer l'accessibilité numérique au profit des habitants de l'Allier, visiteurs et touristes. L'objectif est de favoriser l'accès de la population permanente et de la population de passage à des points d'entrée Internet gratuits, en desservant des lieux fréquentés par le public (salles polyvalentes, bibliothèques, autres bâtiments municipaux, bureaux de poste, places publiques et tous autres lieux ouverts au public). En aucun cas, il ne peut s'agir d'offrir une connexion internet permanente à des habitants pour leur usage privé.

La mise en place du Wifi doit répondre à plusieurs principes et objectifs :

- Apporter une solution d'accès à Internet simple et gratuite au public, aux administrés, visiteurs et élus locaux.
- Couvrir un périmètre dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres en champ libre afin de couvrir un espace public.
- Sécuriser et répondre strictement aux normes réglementaires du Wifi public, contrôler et suivre les connexions et l'utilisation qui en est faite (cf : CNIL et loi HADOPI).
- Le réseau Wifi devra permettre l'accès à Internet via une connexion VPN afin de ne pas rendre accessible aux utilisateurs le réseau interne de l'établissement sur lequel les bornes sont connectées.

Après avoir entendu l'exposé ainsi rendu, les élus choisissent le point I (centre bourg) et la médiathèque comme lieux d'accès au Wifi public.

Point n°7 : Approbation du CA et CG 2017

Le Trésorier établit le Compte de Gestion par budget, la Commune les comptes administratifs. Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon la présentation analogue à celle du compte administratif que la Commune établit.

Ces documents sont soumis au vote de l'assemblée délibérante afin que les élus puissent constater la stricte concordance des deux documents.

Depuis la suppression de quatre budgets « Atelier relais », « Ecoquartier » fin 2013, et le « CCAS », les « LOGEMENTS PLACE PAUL GUIGNARD » fin 2016, restent deux budgets : Budget Principal de la Commune et le Budget Assainissement.

Monsieur le Maire sort de la salle de Conseil pour permettre la délibération de son conseil. Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2017 du Budget Principal et du Budget Assainissement.

Divers administratifs :

• **Prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des courriers envoyés par le BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) relatifs à des propositions de prestations pour 2018 : Vérification de la conception d'une installation ANC, rapport de conception, vérification d'exécution et de fonctionnement et transmission des données via CHORUS PRO.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du maire, valide le devis des prestations 2018.

• **Cotisations 2018**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des courriers envoyés par :

- l'UDAAR 03, adhésion 2018 pour un montant de 654 euros (six cent cinquante-quatre euros)
- l'ALLIER A LIVRE OUVERT, médiathèque départementale, adhésion 2018 pour 142, 66 euros (cent quarante-deux euros et soixante-six centimes)
- le SICGC participations 2018 : annuités d'emprunts 1 413,79 € et dépenses de fonctionnement 153,01 € (soit mille cinq cent soixante-six euros et quatre-vingt centimes au total)

• **Ouverture de crédits budgétaires avant adoption du BP 2018**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la nécessité d'ouverture de crédits budgétaires avant l'adoption du BP 2018, comme le prévoit l'article L 1612-1 du CGCT, afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement liées aux opérations suivantes (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) :

- extension de la maison de santé opération 342
- restaurant de terroir opération 343
- acquisition d'un camion opération 344

En conséquence, il sera possible de mandater par avance les factures liées à ces investissements dont celle du Cabinet d'ingénierie LARBRE qui a réalisé un diagnostic énergétique pour compléter la demande de subvention départementale.

QUESTIONS DIVERSES

• **Fleurissement**

Madame Bernadette ACCOLAS informe que, lors de la dernière réunion de la commission, un point a été fait avec le responsable des espaces verts, M. Xavier GOHLER, sur les travaux à mener avant le passage du jury en juillet. Ce dernier est chargé de demander des devis afin de réaliser les massifs des Récollets et du Champ de la ville.

Par ailleurs, d'autres aménagements seront à mener de front :

1/ des jeux d'enfants, commandés en 2017, seront à implanter au Parc Animalier avec une table de pique-nique,

2/ une charrette sera à disposer à l'angle du parvis de l'église,

3/ le tarare, situé devant la mairie, sera à entretenir d'un vernis marin pour protéger le bois.

• **Jardin**

Mme ACCOLAS regrette que le jardin destiné aux écoles, soit laissé à l'abandon. Le Conseil Municipal décide de louer le jardin à un particulier qui en a fait la demande, moyennant 100 euros l'année.

• **Assemblée Générale**

Madame Corinne COUPAS informe le Conseil de sa présence lors de l'AG de l'association des Amis et Pèlerins de St Jacques de Compostelle qui s'est tenue le samedi 10 mars dernier à St Douillard (Cher). Les organisateurs se félicitent de la fréquentation du gîte d'Ainay, avec près de 1 000 visiteurs.

Mme COUPAS a été enthousiasmée par une escargoline, qui est un petit chariot pouvant être tiré par un âne ou une personne. Elle propose de prendre contact avec M. Thierry VINCON, Président de la Communauté de Communes de Cœur de France pour proposer un partage et ainsi, faire naviguer cette escargoline entre Ainay-le-Château et Bouzais.

• **Ressources humaines**

Madame Corinne COUPAS informe l'assemblée du début des entretiens d'appréciation des employés communaux. L'effectif des employés du service technique est au complet depuis le 19 mars.

La Commission du Personnel a décidé de réaliser un règlement intérieur qui précisera un certain nombre d'obligations.

- **Implantation d'un élevage agricole**

Madame Véronique SERMONDADAZ donne connaissance au Conseil Municipal qu'une réunion de riverains s'est tenue à la mi-mars au LD Charnoux. L'implantation d'un élevage de dindes fait naître plusieurs interrogations chez un nouvel arrivant à Charnoux. Le porteur de projet, M. Nicolas GAILLARDON ainsi que Mme Isabelle COINE pour la FDSEA du Cher, ont été invités à répondre aux questions.

Ce qu'il faut retenir : la règlementation a été respectée. Le bâtiment qui contiendra 27 000 dindes, n'est pas soumis à enquête publique. Son implantation respecte la limite des 100 mètres d'une habitation. Le Permis de Construire a été déposé selon les délais légaux.

- **Propreté du village**

Madame Isabelle COINE déplore les incivilités notamment au square Chambon, aux bords de la rivière et autour des containers d'ordures ménagères. Il n'est pas rare de trouver des bouteilles vides, des papiers. C'est assez regrettable.

- **Travaux salle de musique**

M. Thierry AUDOUIN informe que des travaux seront effectués dans l'année à la salle de musique. La Municipalité utilisera le garage adjacent à la salle pour réaliser une extension de 15 m². Le Président de la Fanfare a soumis un plan. Les travaux seront effectués par l'équipe technique pour l'essentiel des travaux de pose de placo et matériaux d'insonorisation.

Les élus prévoient de budgétiser la somme de 10 000 € HT.

Le 1^{er} adjoint, Marc SIGNORET propose de se rendre sur place pour repérer les regards d'eau et assainissement pour déplacer les sanitaires.

- **Traitement phytosanitaire**

M. Marc SIGNORET informe l'assemblée que les employés du service technique procéderont prochainement au traitement de certains endroits de la commune dans le respect de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, en utilisant des produits appropriés, autorisés en agriculture biologique.

Le prochain conseil municipal n'est pas fixé

**L'ordre du jour épuisé,
M. le Maire lève la séance.**